



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

OFFICE DE LA RADIO ET TELEVISION PUBLIQUES DE MADAGASCAR
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES

Avis de Consultation Ouverte

N° 001/26-ORTM/PRMP/UGPM-AFF

1. Le **OFFICE DE LA RADIO ET TELEVISION PUBLIQUES DE MADAGASCAR** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Fournitures de pièces de rechanges pour les émetteurs (à commande)**".

Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Bureau de la PRMP**

Rue : **Anosy ANTANANARIVO 101**

Etage / Numero de Bureau : **3ème étage, Nouvel immeuble ORTM**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Madame RAMAMONJY RABEMANANTSOA Nihasinavalona, Personne Responsable Des March Publics, 3e age, Nouvelle immeuble ORTM Anosy , ANTANANARIVO 101 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au bureau de l'UGPM 3ème étage, Nouvelle Immeuble ORTM Anosy** au plus tard le **27/04/2026 à 09 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 16/04/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics